

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CATHY GAUDET		Date d'inspection Le 12 décembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie les petits amis de Cathy		Numéro de permis 2018963	
Adresse 241 rue Bédard Dieppe NB E1A 0H1		Numéro de téléphone (506) 387-5812	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 36(4) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familial permet un écart de 46 cm entre chaque lit d'enfant, parc pour enfant, lit portatif ou matelas de sieste.	Règlement 36(4)	Date limite pour être conforme 12 déc. 2025	Date d'attestation de la conformité 12 déc. 2025
Commentaires: À l'heure de la sieste, l'inspectrice observe que deux lits sont placés près l'un de l'autre. Elle informe l'exploitante qu'un espace minimal de 46 centimètres doit être respecté entre chaque lit. L'exploitante procède à l'ajustement afin de garantir un écart d'au moins 46 centimètres entre les deux lits. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspectrice est sur les lieux afin de procéder à l'inspection de renouvellement.
Durant la visite, elle observe les activités suivantes : jeux libres à l'intérieur en matinée, des enfants en train de colorier, le changement de couches, le lavage des mains, la collation du matin, ainsi que le dîner. L'inspectrice observe aussi des comptines chantées avec les enfants, l'heure de la sieste et l'arriver le l'enfant d'âge scolaire de l'école.
Une discussion a eu lieu avec l'exploitante afin s'assurer que les 10 heures de perfectionnement professionnel requises soit complété avant la date d'expiration du permis, soit le 31 janvier 2026.
En raison des conditions météorologiques, température trop froide, l'inspectrice n'est pas en mesure d'observer les jeux extérieurs. L'exploitante confirme que les enfants sortent habituellement une heure le matin et une heure en après-midi lorsque la température le permet. La mentor en assurance de la qualité vérifiera les jeux extérieurs lors de sa prochaine visite de surveillance.
Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.

original signé par
Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 12 décembre 2025

Date

original signé par
Cathy Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"

Le 12 décembre 2025

Date